

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 186 Vœu relatif aux agréments de bureaux.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'importance du rééquilibrage habitat-emploi est-ouest pour l'aménagement de l'Île-de-France ;

Considérant que la future modification du Plan Local d'Urbanisme a vocation à encourager le développement d'habitat préférentiellement dans l'ouest et le centre de Paris, et de développement économique au sud, au nord et à l'est ;

Considérant le poids de l'immobilier tertiaire dans la répartition de l'emploi à Paris et en Île-de-France ;

Considérant que l'État est à ce jour décisionnaire en matière d'agrément pour la construction de bureaux en Île-de-France ;

Considérant que les services de l'État peuvent transmettre les informations à la Ville de Paris sur les agréments à accorder ;

Considérant que la transformation de bureaux en logements est un des objectifs importants de l'Exécutif ;

Sur proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du Groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- la Maire de Paris demande à ce que les sites supérieurs à 800 m² faisant l'objet d'agréments potentiels de l'État en matière de construction de bureaux lui soient communiqués,
- ces demandes d'agrément soient communiquées aux membres de la 5^e commission,
- les groupes politiques puissent contribuer à l'élaboration des avis consultatifs rendus par la Ville.